



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 86551

Texte de la question

Mme Françoise Branget appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'enseignement de la médecine générale. Le plan « démographie médicale » constitue une réponse attendue depuis plusieurs années par les professionnels de la santé aux problématiques de rééquilibrage de l'implantation territoriale des professionnels de santé. Concernant plus particulièrement la médecine générale, le plan met en place un stage en médecine ambulatoire auprès des médecins généralistes dès le deuxième cycle des études médicales. Afin de permettre aux élèves de connaître la pratique de la médecine générale, les représentants des médecins généralistes présentent des mesures complémentaires pour mener à bien ces stages alternatifs. Ils préconisent ainsi de faciliter le logement des étudiants en leur proposant des logements au sein des hôpitaux non universitaires, et de développer des nouvelles techniques comme la visioconférence afin de permettre aux étudiants éloignés de la faculté du fait de leur stage de pouvoir suivre correctement les enseignements universitaires. Enfin, il est proposé de financer les postes d'étudiants et d'internes indépendamment des contraintes budgétaires des hôpitaux pour le financement de leur cursus pratique. Aussi, elle souhaiterait connaître la position du ministère concernant ces propositions améliorant les conditions de stages en médecine générale qui attire moins d'étudiants que les autres branches de la médecine.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Branget](#)

Circonscription : Doubs (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86551

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 février 2006, page 1769